

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 63 (1955)
Heft: 2

Artikel: Activité de l'atelier monétaire de Lausanne
Autor: Lavanchy, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-48709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité de l'atelier monétaire de Lausanne

En 1803, aussitôt constitué, le Petit Conseil du canton de Vaud s'est préoccupé de la création d'un atelier pour la frappe des monnaies vaudoises.

Il délégua à Genève le citoyen Duvillard¹ avec mission de se renseigner sur l'achat de l'outillage et les dispositions à prendre en vue de l'ouverture d'un atelier monétaire à Lausanne.

Dans son rapport du 13 septembre 1803, ce citoyen fait part du résultat de ses démarches. Il propose notamment l'achat, auprès du citoyen Bruguier², d'un balancier pour la frappe des monnaies, engin que ce dernier est disposé à vendre après l'avoir mis en état de fonctionnement. L'achat fut effectué pour 5032 florins 6 deniers de Genève. Un deuxième balancier a été acheté pour 40 louis chez le mécanicien Freuderich, vis-à-vis du temple de la Fusterie, à Genève.

Ce Bruguier vint à Lausanne pour la mise en marche de l'atelier, et il y dirigea la frappe du 16 mars au 2 août 1804. Le salaire de cet artisan fut de 900 fr. pour quatre mois et demi, soit 200 fr. par mois.

Dès lors, selon un rapport du citoyen Lambert³ du 2 août 1804, la responsabilité de la frappe fut confiée à un jeune homme marié et ayant charge de famille, avec le titre d'employé à la monnaie : François Cheseaux, qui sortait de l'Hôtel des monnaies de Genève⁴, où il avait acquis toutes les connaissances pratiques de son art.

Le conseiller Lambert dirigea l'atelier du 3 avril 1804 jusqu'à sa démission en 1807. Il continua néanmoins son activité jusqu'à

¹ François-Louis Duvillard (1748-1836), député en 1803, conseiller d'Etat en 1803-1805.

² Jean-Conrad Bruguier-Delafeuille, maître balancier à Genève.

³ Louis Lambert (1751-1811), député en 1803, conseiller d'Etat de 1803 à 1811.

⁴ Selon un renseignement fourni obligeamment par M. l'archiviste d'Etat de Genève, les registres d'étrangers ne mentionnent qu'un seul Cheseaux, en 1790 : François-Salomon, qui doit être né en 1765, car il a alors vingt-cinq ans ; sa profession est « quadracturier ».

la nomination de son successeur et fut ensuite nommé président de la Commission des monnaies.

On ne possède que peu de détails sur la première période de l'activité de l'atelier qui fut fermé momentanément pendant trois mois en 1807. Une deuxième interruption eut lieu dès le début d'octobre 1812 pour tout l'hiver.

Les deux lettres ci-après, adressées au graveur Emery¹ à Paris, par le directeur Lambert, nous fournissent d'intéressants renseignements, notamment sur l'équipement de l'atelier, sur les caractéristiques des monnaies de billon et les méthodes de fabrication.

Lausanne, le 24 Aout 1807.

La MONNAIE CANTONALE
Au Citoyen Ls. Emery à Paris
ruë de Seine St. Germain N^o 15.

Citoyen

Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir votre boîte renfermant un modèle de coins en boîte ou à 3 pièces, & une notice des hôtels de Paris avec la description des instruments qu'ils employent : nous vous remercions de cet envoi & vous prions de faire agréer nos remerciements à l'administration qui a daigné nous communiquer ce modèle, dont nous avons déjà connaissance, & vous admettre gracieusement dans ses ateliers. Nous chercherons à lui témoigner notre reconnaissance en toutes occasions, & nous retiendrons à l'avenir toutes les pièces que nous présumerons pouvoir lui être agréable. Vous trouverez ici 4 de nos nouvelles pièces de 5 batz, gravées par M. Fueter, graveur & Directeur de la monnoie de Berne ; 2 pièces de bz. de Frybourg, & 2 pièces de médailles de notre Accademie, *praemium diligentiae* ; vous pourrez en remettre à l'administration.

Nous voyons avec une grande satisfaction votre zèle & votre application à être utile à votre canton ; nous sommes persuadés que vous y réussirez, & nous vous seconderons autant que nous le pourrons ; si vous avez besoin de quelques avances pour les ouvrages qui nous regardent, vous pourrez nous adresser vos demandes. Si d'ailleurs votre perfectionnement dans votre vocation principale nécessite d'autres avances, cela regardera le Petit Conseil — je ne crois pas cependant que vous puissiez présenter pour motif ce que vous faites pour la monnoye ; car je n'ai jamais envisagé cela que comme un accessoire à votre vocation, la taille douce, & le dessin, qui sans doute vous est grandement avantageux & sert à votre entretien.

¹ Louis Emery (1772-1813), graveur à Lausanne.

A mesure que nous aurons arrêté définitivement les types de nos diverses monnoies, nous en ferons faire des matrices, pour avoir & conserver une identité qui convient absolument.

Présentement Mr. Fueter nous grave des coins de 10 bz., de [1] bz. & de $\frac{1}{2}$ bz. ; mais nous vous proposons de vous charger de la gravure de nos 20 & 40 bz. vous en avez le diamètre dans les anciens écus de L 6 & L 3 de France, & les types dans les pièces de 5 bz. incluses, en proportionnant les grandeurs & la profondeur de la gravure, qui dans tous les cas doit avoir un peu de force pour ne pas dire de dureté. Si on vous conseille de vous servir de coins à boîte nous y consentons. Communiquez-nous vos dessins & vos idées sur cette partie.

A côté de la partie du graveur, ne pourriez-vous pas faire un cours du calcul des alliages, étudier l'art de l'Essayeur, connoître le titre des orfèvres, le titre & le poids des espèces monétaires, le parfait polissage des coins, qui se ternissent au bout d'une centaine de coups de frappe, & connoître l'art du monnoyeur à fond ?

Notre atelier se monte sur le pied suivant : la fonderie renferme 3 fourneaux à vent, construit en briques, composées d'une terre refractaire venuë de près de Bienne, ils sont envelopés de fer ; on coule dans des lingotières plus commodes que celles que vous décrivez, en ce qu'on n'a pas besoin de les ouvrir, on les renverse, & on chasse le lingot dehors par le moyen d'une queuë ; dans peu nous aurons des martinets pour étendre les lames & des laminoirs à eau ; un fourneau à recuire infiniment comode & économique ; nous n'ajustons les pièces qu'avec la lime, s'il étoit possible d'avoir un racloir pour les 5 bz. à bon compte & que le transport ne fut pas cher, il pourroit nous être très utile ; il en seroit de même du cordonnoir.

Nous allons éprouver les coins à boîte ; les coins ordinaires ont souvent manqués, il est vrai, mais nous en avons qui ont frappé 100.000 coups & qui tiennent encore. Nous n'avons rien frappé en virole, parce que nous n'avons point fait de médailles — celles pour l'Académie ne sont que des fettons ; nous espérons que vous établirez le plus commodement possible la virole du coin de médaille que vous allez nous graver, nous nous impatientons d'avoir ces coins ; & bien plus encore, d'avoir ces médailles ; il y en a de promises & qu'on attend, soit en or soit en argent. Notre plus mauvais instrument est probablement notre balancier, nous verrons ce que nous pourrons y faire quand vous serez de retour. Enfin la plus grande difficulté que nous éprouvons, c'est de nous procurer des matières d'argent pour la fonte — le travail est arrêté continuellement à cause que nous n'en avons point.

Nous vous souhaitons, Citoyen, beaucoup de santé & bonne réussite dans vos entreprises ; il paraît que vous n'avez rien de pressant à revenir ; s'il vous reste quelque perfection à obtenir, il faut profiter de vos circonstances actuelles ; outre que vous êtes en état de gagner

amplement votre vie, peut-être que le Petit Conseil ne vous refusera pas quelque avance.

Recevez nos salutations & nos sentiments de considération.

L. LAMBERT.

Lausanne, 20 Janv. 1808

Monsieur Emery

J'ai vû & lû avec plaisir ce que vous m'avez écrit & envoyé successivement pour notre monnoie ; je ne puis pas en faire grand usage pour le présent, parce que l'état de notre atelier est toujours dans le provisoire que vous connaissez ; il ne tardera pas cependant à être organisé & monté convenablement. Nos martinets, nos laminoirs à eau, nos fourneaux à vent, nos lingotières en fer & tout cela va être fini ; je fais en attendant une liasse de vos observations, & nous les reprendrons dans le temps. Je me borne pour le moment à vous adresser deux empreintes en cuivre de nos médailles gravées par Mr Fuetter, elles pourront peut-être vous être de quelque utilité pour travailler les vôtres ; non que je croye qu'elles doivent être semblables, car nous avons fait à Mr Fuetter diverses observations dont ces médailles sont susceptibles, entre autres l'Ecu avec arrabesques ne nous a pas paru convenir & je crois même qu'il y a quelque chose d'incompatible ; le dessin que vous m'avez envoyé a été généralement goûté, on a remarqué que les branches de palmier étoient représentés comme trop flexibles, on prétend que ce bois ne fléchit pas. Il s'agira à présent de savoir si vous voulez l'entreprendre, & dans ce cas me dire combien les coins coûteront ; si vous pourrez les essayer à Paris, en nous faisant frapper quelques médailles, dont je vous indiquerai le nombre une autre fois ; c'est ainsi que Mr Fuetter va faire. Quant aux Ecus dont vous m'avez envoyé les gravures, cela ne presse pas ; la Diète, dit-on, s'occupera d'un nouveau système monétaire et il faut l'attendre, avant que de rien entreprendre de ces belles espèces, d'ailleurs il faut avoir des fonds considérables, & les matières d'argent sont très cheres.

Je repons à vos questions sur le Billon.

Les pièces de 5 bz. sont à 8 dn. — 54 pièces au marc brut, remède sur le titre 1 1/2 gr. & sur le poids 1/5 de pièce sur le marc en dehors et en dedans.

Les batz à 2 dn. & 90 pièces au marc, le remède de fin 2 gr., sur le poids 1 pièce sur le marc.

Les 1/2 batz à 1 dn. 1/8 & 120 pièces au marc, le remède de fin 2 gr. & du poids 1 1/2 pièce.

Les Rappes à 12 gr. & 360 pièces au marc, le remède de fin 2 gr. de poids 6 pièces.

Pour maintenir le titre au coulage se fait en remuant la matière avec la cuiller chaque fois qu'on puise.

On fond dans des creusets de terre où l'on met 200 marcs & plus, nous nous servons de fourneaux à vent bien ferrés, nous désirerions avoir des creusets de fer — nous allons commencer à couler dans des lingotières à bascules, & laminier au martinet & avec des laminoirs à eau (de quelle grandeur et épaisseur sont les laminoirs de Paris, combien coûtent-ils?).

Le blanchiment se fait avec le tartre & le sel marin on lave sur la fin les flans blanchis avec de l'eau chaude, puis on les sèche sur le feu en les frottant avec des linges.

Les frais de la fabrication ont été trop considérables pendant qu'elle a eu lieu à bras d'hommes, elle le sera moins à l'avenir, les déchets sur le bas billon est d'environ 10 p % mais je crois qu'il sera moindre à l'avenir. Quand notre nouvelle organisation aura eu lieu, j'aurai à ces égards plus d'explications à vous donner.

Recevez mes salutations empressées & l'assurance de ma parfaite considération.

L. LAMBERT.

L'atelier, installé au Château, disposait d'un bureau, d'un local pour le balancier, et du local de la fonderie.

L'entrée principale se faisait par le corridor du rez-de-chaussée dans le local du balancier. On y accédait aussi par la porte « rouge » du côté du chemin de la Barre. Il existait enfin une issue par la porte du bâtiment neuf, donnant sur la cour de la maison Gaulis.

L'appartement du maître monnayeur Cheseaux était situé sous la salle du Grand Conseil.

Le Petit Conseil décida, selon la loi du 10 juin 1809, la création d'une commission des monnaies. Il mit au concours, par voie d'insertions dans les journaux, la place de directeur de la monnaie. Les candidats ne manquèrent pas, soit pour la place de directeur, soit comme membre de la commission des monnaies.

Nous donnons ci-après la liste des candidats :

Candidats directeur

Albert Bessière, de Lausanne,

Jean-Louis Ramel, essayeur du commerce, La Chaux-de-Fonds,

Gleise¹, apprenti et ouvrier à Lausanne, fut ensuite bijoutier-orfèvre pendant 18 ans,

Dupuy père, orfèvre pendant plus de 40 ans, Lausanne,

¹ Jacques-François Gleise-Reymond (1761-1810), municipal de 1802 à 1807 et de 1809 à 1810.

Abram-Louis Dubois, natif de Cuarnens, monteur de boîtes à Lausanne depuis 16 ans,
Jules-Henri Pott¹, libraire à Lausanne,
V. Dellient, âgé de 36 ans, à Morges,
Blanchet-Durussel², à Lausanne,
J. G. Koppetrelle, à Rolle,
Jn. Regamey, employé pendant 5 ans chez P. A. Mercier, orfèvre et bijoutier à Lausanne.

Le choix du Petit Conseil se porta sur Albert Bessière³, qui était absent de Lausanne lors de la mise au concours de la place. C'est son père qui postula pour lui, par lettre du 7 septembre 1809 adressée au Petit Conseil. Cette lettre précise que le signataire, Louis Bessière, est père de quatre enfants et sollicite la place pour son fils cadet qui se trouve à l'étranger. C'est ainsi que l'on apprend qu'Albert Bessière, en sortant de l'auditoire d'éloquence, entra dans l'atelier de son père pour apprendre la profession de bijoutier, où il travailla jusqu'à l'âge de 27 ans ; il dirigea ensuite pendant sept ans l'une des premières fabriques de Genève.

Albert Bessière épousa en 1799 la fille du bijoutier Veyrassat à Genève, qui possédait une fabrique de huitante ouvriers et dont il devint l'associé. Officier dans une compagnie de grenadiers, il fit les campagnes de 1798 et 1799 et fut blessé à la bataille de Zurich. Il était Vénérable de la Loge La Cordialité à l'Orient de Lausanne.

Candidats à l'une des places à la Commission des monnaies

François Fayod fils⁴, à Lyon,
Martin, ci-devant secrétaire baillival à Yverdon, commissaire des cadastres à Lausanne,
J. C. Contesse, employé d'Etat à Lausanne,
Jean Bauer, employé au Département des finances,
L. Vallotton, facteur des poudres, Lausanne,
Fornerod, Lausanne.

¹ Fils de Jean-Ernest, de Hanovre, reçu bourgeois d'Aubonne le 27 août 1774, naturalisé le 9 septembre 1774, épousa Anne-Françoise-Marguerite Durand.

² Georges-Rodolphe Blanchet-Durussel (1775-1819), fut municipal et député.

³ Albert Bessière, né le 31 décembre 1774 à Lausanne, où il est mort le 27 février 1824, fils de François-Louis-Albert-Abram Bessière, orfèvre, et de Charlotte Beylon.

⁴ Né en 1783, fils du conseiller d'Etat Jean-François Fayod (1752-1824).

La Commission des monnaies fut constituée comme suit :
Président : citoyen conseiller Lambert, jusqu'en 1811¹ ; conseiller d'Etat Bocherens, dès le 5 avril 1811.

Vice-président : Albert Bessière, directeur.

Caissier et secrétaire : François Fayod fils.

Contrôleur : Gleise, décédé le 1^{er} septembre 1810, n'a pas été remplacé.

Il fut à plusieurs reprises question de supprimer cette Commission, qui chercha à justifier son utilité, entre autres par son rapport du 2 février 1816, en faisant ressortir les bénéfices réalisés :

1810	Fr.	5.198,32	
1811	»	4.657,80	
1812	»	8.052,38	
1814	»	6.193,51	
1815	»	7.937,—	
		<hr/>	
	Fr.	32.039,01	
moins : déficit			
1813	»	767,89	ensuite arrêt maladie Directeur et
	Fr.	31.271,12	Caissier.

montant versé depuis le 30 septembre 1809 dans les coffres de l'Etat.

ATELIER MONÉTAIRE

Directeur (dès 1824, Intendant des monnaies) :

Citoyen² Conseiller Lambert de 1804 à 1809,

Albert Bessière, décédé en 1824,

Marc Gely³, intendant ad int. en 1824,

Charles Bel-Bessière, qui grava les coins des monnaies dès 1826.

Maître monnayeur (dès 1824, chef des ateliers) :

François Cheseaux, de Juriens, né en 1774⁴.

¹ Les obsèques de ce conseiller eurent lieu à Lausanne le dimanche 31 mars 1811. La cérémonie fut minutieusement préparée, chaque magistrat ou fonctionnaire avait sa place désignée ainsi que cela ressort d'un ordre écrit transmis à tous les services ; c'était le premier membre du gouvernement décédé en activité.

² La loi du 6 septembre 1814 a aboli l'usage de la qualification de « citoyen ».

³ Orfèvre, né le 9 décembre 1787, mort en 1871, épousa le 2 janvier 1817 Nancy Mestrezat, de Vevey. Conseiller communal de 1821 à 1855, municipal de 1830 à 1832, colonel en 1834, inspecteur général des milices vaudoises 1835-1845.

⁴ En 1821, il est Frère du 3^e grade, membre absent de la Loge maçonnique Espérance de l'Orient de Lausanne.

Ouvriers : Sur six ouvriers occupés de 1804 à 1807, nous n'avons pu retrouver les noms que de trois d'entre eux :

Jean-Henry Roy, de Juriens, fondeur pendant 2 ans et 10 mois,
a dû arrêter son travail à cause de ses yeux qui ont souffert
du travail aux fours,

Jean-Pierre Gardel,
Jean-Pierre Girardet.

Les fiches de paie des ouvriers étaient visées par le directeur et portaient deux fois la signature du maître-monnayeur qui attestait avoir reçu l'argent et certifiait ensuite l'avoir versé aux ouvriers. Dès 1819, chaque fiche de paie est signée par les ouvriers. Cela permet de reconstituer l'effectif du personnel de l'atelier où l'on retrouve deux ouvriers occupés dès le début : Gardel et Girardet, et

Eml. Kung	en 1819 et 1820
Lavanchy	id.
A. Badan	en 1820 et 1821
François Porchet	id.
Jean-Gabriel Gaudin	id.
Louis Zebe	id.
Pierre Porchet	en 1821

Salaires annuels du personnel de l'atelier
(de 1811 à 1824)

<i>Directeur</i> :	fixe :	Fr. 500.—	plus 1 batz par marc de monnaies fabriquées
Albert Bessière			
<i>Caissier</i> :	fixe :	Fr. 500.—	plus 1 batz par marc de monnaies fabriquées
F. Fayod fils			
<i>Maître monnayeur</i> :	fixe :	Fr. 400.—	plus 1 batz par marc de monnaies fabriquées
F. Cheseaux	loyer	Fr. 112.—	

Le salaire casuel sur la fabrication varia suivant les années de 250 fr. à 950 fr. environ pour chacune des trois personnes désignées ci-dessus. Le contrôleur Gleise, décédé en 1810, avait un salaire fixe de 200 fr. plus un batz par marc de fabrication.

Les ouvriers étaient payés 13 batz, soit 1 fr. 30 par jour. Lors des travaux de fonte, les ouvriers touchaient du vin.

Salaires payés du 1^{er} octobre 1810 au 30 septembre 1820

Année	Journées d'ouvriers			Traitement casuel * sur la fabrication en plus du salaire fixe : Bessière, Fayod, Cheseaux à chacun :			Graveur notes Fueter Fr.
	Nombre	Somme		francs	batz	rappes	
		francs	batz				
1811	650 $\frac{1}{4}$	837	1	613	1	5	520.—
1812	1007	1268	1	720	5	—	676.—
1813	310	403	—	250	9	5	244.—
1814	864	1093	2	643	7	—	529.—
1815	793	1014	5	696	3	5	192.—
							Robert 30.—
1816	953	1209	5	906	7	5	591.—
1817	1431	1788	4	952	6	—	378.—
1818	1178	1467	8	625	6	—	372.—
1819	551	723	9	356	4	5	192.—
1820	945 $\frac{1}{2}$	1187	3	705	9	—	468.—

* 1 batz par marc de monnaies fabriquées.

Prix des coins

Selon factures du graveur C. Fueter, de 1811 à 1820 :

2 $\frac{1}{2}$ rappes	Fr.	18.—
demi-batz	»	22.50
1 batz	»	24.—
5 batz	»	25.—
10 batz	»	30.—
20 batz	»	35.—
40 batz	»	100.—
Prix d'académie : 10 batz	»	56.—
15 »	»	80.—
20 »	»	100.—
Médaille utilité publique	»	300.—
Coin pour batz gravé en 1809 par L. Emery et qui n'a pu être utilisé :	Fr.	16.—
Coin pour batz gravé en 1815 par Abr. Louis Robert :	Fr.	30.—

Travaux de frappe effectués à l'atelier

- 1° les monnaies vaudoises ;
- 2° les médailles :
 Prix de l'Académie de Lausanne.
 Prix du Collège de Vevey (en 1806, 1814 et 1820).
 Médaille de la Confrérie des Vignerons de Vevey (1819).
 Médaille d'utilité publique.
- 3° autres objets :
 Plaques d'ornement pour les fusils remis comme prix pour les tirs du 14 avril.
 Plaques destinées aux schakos de la gendarmerie.
 Corps de chasse pour les 4 compagnies de chasseurs à cheval.
 Plaques de pionniers (marques distinctives).

Détail des frappes de monnaies de 1804 à 1823

Les chiffres ci-après ressortent de l'*Etat général de la fabrication des monnaies dans le canton de Vaud depuis 1803 à 1811*¹ ; des *Livre des fontes A* (commencé le 1^{er} octobre 1809) et *Livre des fontes B* (commencé le 25 février 1814)² ; et de trois lettres des 24 juin, 23 juillet et 11 août 1823, adressées par le Département des Finances à la Chambre des Monnayes.

<i>1 rappe :</i>	1804	15 900 pièces	
1804 & 1807	1805	35 040 »	
	1806 et 1807	93 630 »	
	1810	66 650 »	211 220 pièces
		<hr/>	
<i>2 1/2 rapps :</i>	1809	145 600 »	
1809 & 1816	1816	27 155 »	
	1818	56 967 »	229 722 pièces (sans la frappe de 1823)
		<hr/>	
<i>1/2 batz :</i>	1804	51 732 »	
1804 à 1811	1805	255 000 »	
1813 à 1819	1806-1807	329 000 »	
	1808	147 000 »	
	1809	315 900 »	
	1810	291 578 »	
	1811	63 756 »	

¹ A.C.V., dossier K XI a 2.

² A.C.V., K XI a 13 et 14.

1812	254 560 pièces	
1813	74 147 »	
1814	135 113 »	
1815	47 329 »	
1816	154 425 »	
1817	329 115 »	
1818	242 133 »	
1819	76 860 »	
1820	141 114 »	
1821	<u>53 312 »</u>	2 962 074 pièces (sans la frappe de 1823)

<i>1 batz :</i>	1804	61 750 »	
1804 à 1820	1805	215 560 »	
	1806-1807	304 500 »	
	1808	138 700 »	
	1809	182 169 »	
	1810	296 437 »	
	1811	340 613 »	
	1812	231 105 »	
	1813	189 006 »	
	1814	460 693 »	
	1815	559 207 »	
	1816	631 569 »	
	1817	658 334 »	
	1818	197 160 »	
	1819	485 185 »	
	1820	<u>425 384 »</u>	5 377 372 pièces

<i>5 batz :</i>	1804	1 692 »	
1804 à 1807	1805	6 510 »	
1810 à 1814	1806-1807	35 006 »	
	1809	33 940 »	
	1810	84 632 »	
	1811	136 930 »	
	1812	40 651 »	
	1813	54 983 »	
	1814	58 238 »	
	1815	37 103 »	
	1816	37 478 »	
	1817	9 999 »	
	1819	2 168 »	
	1823	<u>22 266 »</u>	561 596 pièces

<i>10 batz :</i>	1804	1 234 »	
1804,	1813	2 434 »	
1810, 1811,	1817	1 763 »	
1823	1823	<u>6 198 »</u>	11 629 pièces

20 batz :	1810	2 990 pièces	
1810-1811	1811	1 328 »	
	1817	<u>1 090</u> »	5 408 pièces (plus frappe de 1846)
40 batz :	1813	517 »	
1812	1817	<u>1 321</u> »	1 838 pièces (plus frappe de 1846)

Les chiffres ci-dessus sont exacts en ce qui concerne les pièces d'argent de 5, 10, 20 et 40 batz, le nombre de pièces frappées étant mentionné dans les registres ; pour le billon, 2 ½ rapps, ½ et 1 batz, les calculs ont été effectués en tenant compte du nombre de pièces au marc, qui a varié selon les frappes.

Nombre de pièces frappées au marc (250 gr.) selon les émissions

5 batz :	54 à 58 pièces
1 batz :	90 à 99 »
½ batz :	124 à 127 »
2 ½ rapps :	243 à 255 »
rappe :	382 »

FAUX MONNAYAGE ¹

Le Directeur des monnaies avait en particulier comme attribution l'examen des monnaies suisses et étrangères présumées fausses, devait procéder à l'essai de ces pièces et présenter les rapports demandés notamment par les autorités judiciaires.

Il a été ainsi possible de retrouver les noms de certains faussaires de l'époque, arrêtés dans le canton de Vaud.

1810, Berauldo et Brun, La Lignière.

1812, Fontannaz et Drapel, procédure criminelle instruite à Aigle.

1815, Pernet, arrêt du Tribunal d'appel du 11 septembre 1815.

1815, Emmanuel Senn, affaire instruite par le Tribunal de Lavaux.

1817, Frédéric-Emanuel Borloz, d'Ormont-dessus.

1817, Pierre-François Cousin, dit Satan, fils de l'armurier, Concise.

1825, Benoit, Margot, Favre et consorts, condamnés le 22 août 1825.

Nous relevons en outre dans les *Notices d'utilité publique* ² un tableau des sentences criminelles et correctionnelles, prononcées

¹ La *Revue historique vaudoise* a publié récemment un intéressant travail de M. Claude Secretan : « Faux monnayeurs à la fin du régime bernois ». *R.H.V.*, t. 56 (1948), p. 226-236.

² Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, cote B 211, tome II.

par les Tribunaux du canton de Vaud, depuis le 16 juin 1803 jusqu'au 31 décembre 1806 :

Fabrication de fausse monnaie

	Ressortissans du canton		Fers	Détenion
	Hommes	Femmes		
1803	11	—	9	2
1804	2	1	2	1
1805	—	—	—	—
1806	1	—	—	1

Nous donnons ci-après un extrait du jugement du Tribunal d'appel du canton de Vaud du 22 août 1825, M. Genton, président, avec l'avocat Pellis, défenseur des huit accusés, procédure instruite au Tribunal du district de Moudon contre :

1. François Benoit, de Vallangin, domicilié à Chavannes-le-Chêne, meunier, âgé de 51 ans.
2. Joseph Margot, de Sainte-Croix, domicilié à Treytorrens, horloger, âgé de 53 ans.
3. Jean-Abram Favre, de Lucens, agriculteur, âgé de 50 ans.
4. Béat Ballif, de Lucens, manœuvre, 36 ans.
5. Jeanne-Marie née Benoît, femme de Jean-David Gavin, de Brenles, âgée de 27 ans, demeurant au Moulin-Neuf, à Chavannes-le-Chêne.
6. Jean-François Bourgeois, du Chêne, agriculteur et maçon, 44 ans.
7. Jean-David Gavin, de Brenles, agriculteur, 33 ans, domicilié au moulin de Chavannes.
8. Henri-Louis Margot, de Sainte-Croix, horloger, 24 ans, domicilié à Treytorrens.

LE TRIBUNAL D'APPEL

En amendement de la sentence du Tribunal de première instance.

Arrête :

1. François Benoît, Joseph Margot et Jean-Abram Favre sont condamnés à la peine de cinq années de fers, à compter du 6 août courant, date du jugement de première instance.
2. Béat Ballif est condamné à la peine de quarante-cinq mois de fers, à compter du 6 août courant.
3. Jeanne-Marie Gavin née Benoît est condamnée :
 - a) à trois mois de détention correctionnelle, à compter aussi au 6 août courant ;
 - b) à une amende de dix francs.

4. Les nommés François Bourgeois, Henri-Louis Margot, Jean-David Gavin sont libérés de peine.
5. Les nommés Benoît, Joseph Margot, et Favre sont en outre condamnés aux frais de leur détention et, chacun, à un quart des frais de la procédure.
6. Béat Ballif et la femme Gavin sont aussi condamnés aux frais de leur détention et chacun à un huitième des frais de la procédure.
7. Jean-François Bourgeois, Henri-Louis Margot, et Jn-David Gavin, sont condamnés, chacun, aux frais de leur détention.
8. Le présent arrêt sera envoyé au Conseil d'Etat, afin qu'il soit pourvu à son exécution.

Le Président :
SECRETAN V. pr.

(signé)

Le Greffier :
G. CUSIN.

*Fabrication de fausse monnaie en Valais
notamment les pièces de 1 batz 1808 et 5 batz 1810 de Vaud*

Ensuite d'une lettre adressée aux Receveur d'Aigle, Juge de Paix à Bex et lieutenant du Conseil d'Etat à Aigle, divers rapports renseignent la Commission des monnaies sur l'activité des faux-monnayeurs installés dans le Bas-Valais, dont nous donnons les extraits suivants :

1^o *Lettre du 22 février 1816 du Receveur d'Aigle, Gonthier :*

Il y a quelques tems qu'on a arrêté chez un nommé Champot traiteur au dela de St. Maurice, des faux monnoyeurs qui avaient leur fabrique à Conthey, ils ont été conduits à Syon ou ils ont été punis, ils fabriquoient entre'autres des pièces de 5 batz au coin du canton de Vaud.

Dernièrement on a arrêté à Monthey un nommé Barrichet d'Evionnaz qui avait établi un atelier de fausse monnoye dans la maison du Curé des Zevoettes, il a été arrêté & conduit à Syon, un nommé Sybenthal balancier natif de Montreux domicilié en Valais doit avoir été intéressé à cette fabrication, Barrichet a été conduit à Sion, le Curé doit avoir pris la fuite. Ils fabriquoient des pièces de divers coins entre'autres de 5 & 10 batz du Canton de Vaud & de 5 fr. de France.

2^o *Lettre du 20 février 1816 du Commandant de la gendarmerie :*

J'ai l'honneur de vous transcrire un passage d'une lettre que m'a adressée le chef du cantonnement d'Aigle sous date du 18 courant :

J'ai appris qu'on a découvert une fabrique de fausse monnoye dans le bas Vallais, où il y a de grands personnages qui s'y trouvent compromis ; on dit qu'il y a un Curé & un ancien Chatelain nommé Barichet,

et trois individus de ce canton, mais on ne m'a pas dit d'où ils sont. Je ne puis pas vous en faire un détail bien clair, il n'y a pas longtemps que cette affaire éclate par ici. Je tâcherai de vous en instruire plus clairement dans peu. C'est des pièces de cinq batz de notre canton qui s'y fabriquaient.

D'autre part, une lettre du juge de paix Veillon de Bex du 24 février 1816, annonçait qu'après enquête sur place, l'on aurait arrêté à Monthey deux individus soupçonnés du projet de fabrication de fausse monnaie. L'un de ces personnages aurait demandé à un serrurier d'Evionnaz de lui fabriquer les instruments nécessaires, ce qui lui fut refusé et fit découvrir ce projet de fabrication.

Selon le rapport d'Albert Bessière du 20 août 1811, l'on apprend que les pièces fausses de 5 batz 1810 ne contiennent pas un atome d'argent et qu'elles sont facilement reconnaissables de la façon suivante : 1° ces pièces sont beaucoup plus épaisses que les bonnes, 2° la gravure est très grossière ; 3° en les frottant un peu, elles deviennent jaune, car elles sont en laiton et sont blanchies avec une composition d'étain. Ces pièces étaient fabriquées en Valais.

Quant aux pièces de 1 batz 1808, elles sont d'autant plus faciles à reconnaître qu'il n'a pas été frappé de batz à ce millésime¹. Les principales différences sont les suivantes : 1° l'épaisseur est d'un bon tiers plus forte ; 2° la taille est mal faite, les pièces ne sont pas rondes et il s'y trouve des pans irréguliers ; 3° la gravure est plus grasse et plus grande que sur les bonnes pièces.

Fausse monnaie fabriquée en Angleterre

Il ressort d'une lettre du 17 septembre 1817 du landamman J. Muret adressée à la Commission des monnaies que, selon une communication de S.E. le ministre de France en Suisse, une vaste entreprise de faux monnayage a été découverte en Angleterre.

Sur les démarches de l'ambassadeur de France, les recherches faites à Londres ont permis de découvrir et saisir une très grande caisse remplie de fausses pièces du canton d'Argovie.

¹ L'indication du directeur Bessière doit être erronée, car il existe une pièce de 1 batz 1808 qui paraît authentique ; elle est d'ailleurs fort rare.

Cette caisse devait d'abord être transportée à Ostende pour être ensuite dirigée sur la Suisse.

Le responsable de cette opération était un nommé David, de Pontarlier, qui faisait fabriquer ses fausses monnaies en Angleterre et les écoulait en Suisse.

Nous croyons avoir relevé les faits principaux sur l'activité de l'atelier monétaire de 1804 à 1823. Nous passons sur quelques détails sans grande importance, tels que le conflit qui éclata avec le fournisseur d'un balancier neuf, le sieur Dubelbeis, de Schinznach, les réclamations sur le titre des monnaies vaudoises de billon qui auraient parfois été frappées à un trop grand nombre d'exemplaires au marc, etc.

Selon la convention du 30 septembre 1826 conclue avec Charles Bel-Bessière, qui avait comme cautions Ph. Bel¹ et H. Bessière², les monnaies du concordat furent frappées aux conditions suivantes : Ch. Bel devait effectuer la gravure des coins et la frappe des monnaies moyennant une rétribution fixée à 2 13/20 % de la valeur nominale frappée. L'atelier monétaire de Lausanne a ainsi en fait pris fin à ce moment-là, puisque Charles Bel s'est substitué à lui comme entrepreneur de la refraappe.

Après avoir étudié l'ensemble des périodes de frappes, nous en arrivons à revoir ce que nous avons déjà publié en 1941³ et à donner la liste des artistes ayant gravé les monnaies vaudoises, ainsi qu'un tableau général des frappes de 1804 à 1846.

L'année comptable partait du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante ; par exemple, les pièces frappées en 1810 l'avaient été entre le 1^{er} octobre 1809 et le 30 septembre 1810.

Les coins étaient utilisés aussi longtemps que possible et ont ainsi parfois servi pendant plusieurs années, afin d'éviter les frais de confection de nouveaux coins ; c'est ce qui explique

¹ Il s'agit probablement de Philippe Bel, major d'artillerie, membre de l'Assemblée constituante du cercle de Payerne, où il fut receveur en 1803, puis secrétaire municipal et enfin syndic de 1832 à 1839.

² Probablement Jacques-Henri-Etienne Bessière, allié Cottier, 1788-1869, fils de David-Louis, orfèvre à Lausanne.

³ CHARLES LAVANCHY, *Les monnaies vaudoises frappées de 1804 à 1846*, dans *R.H.V.*, t. 49 (1941), p. 222 sqq.

le nombre de variétés que l'on rencontre. Le millésime n'est donc pas du tout concluant pour fixer l'année de la frappe ; citons seulement quelques exemples : les 40 batz 1812 ont été frappés en 1813, 1817 et 1846 ; les 20 batz 1810 et 1811 ont aussi été frappés en 1817 et 1846 ; les 10 batz 1810 et 1811 ont été frappés en 1813 et 1817.

La principale cause de ces retards doit être recherchée dans la difficulté de se procurer les métaux nécessaires.

En 1817, on fondit, pour la frappe des pièces de 40 batz et de 20 batz, respectivement 1997 et 1003 écus de France.

La liste des monnaies frappées, publiée en 1941, doit aussi être modifiée comme suit :

N° 29a l'essai en argent de 1 batz a aussi été frappé en billon et mis en circulation¹.

N° 68 $\frac{1}{2}$ batz 1815 : il n'a pas été frappé de $\frac{1}{2}$ batz à ce millésime. Une erreur de lecture, provenant d'une déformation du chiffre 3, nous a fait croire, comme à d'autres numismates, qu'il en existait².

Liste des graveurs des monnaies et médailles vaudoises

Christian Fueter, 1752-1844, graveur et directeur de la Monnaie de Berne, grava les coins des monnaies de 1804 à 1821, des prix d'académie et une des médailles d'utilité publique (N° 2)

Charles Bel-Bessière grava les pièces de un et cinq batz de 1826 à 1834 et l'essai du quart de franc de 1830, ainsi que des médailles. (Signature : Bel).

Abraham-Louis Robert, graveur à Lausanne, décédé à Lausanne le 30 mars 1837 à l'âge de 86 ans. Il grava en 1815 le coin d'une pièce de un batz.

Jean-Pierre-Louis Emery, 1772-1813, grava un coin pour pièce de un batz 1809 qui n'a pu être utilisé, ainsi qu'une des médailles d'utilité publique. (N° 3).

Pierre Ferrier, graveur à Genève, auteur du coin de la première médaille d'utilité publique. (Signature P.F.)

¹ *Op. cit.*, p. 230.

² *Op. cit.*, p. 232.

Jakob-Fried. Gruner, 1803-1888, grava les prix d'Académie signés G.

Jacob Siber, 1807-1880, graveur à Lausanne, grava les coins de la pièce de un franc 1845 et le prix d'école : Honneur aux premiers succès, et nombre d'autres médailles.

Tableau des frappes de 1804 à 1846
(refrappes du concordat, 1826-1834, exclues)

Valeur	Millésime	Années de frappe	Nombre	D'après Corragioni ¹ (1804 à 1823)
40 batz	1812	1813 et 1817 1846	1 838 647	?
20 batz	1810 et 1811	1810, 1811, 1817 1846	5 408 1 182	?
10 batz	1804, 1810, 1811 et 1823	1804 1813, 1817, 1823	1 234 10 395	11 718
1 franc	1845	1846	8 626	
5 batz	1804 à 1807 1810 à 1814	1804 à 1819	561 596	561 586
1 batz	1804 à 1820	1804 à 1820	5 377 372	5 413 160
1/2 batz	1804 à 1811 1813 à 1819	1804 à 1821	2 962 074 *	3 083 953
2 1/2 rappes	1809 et 1816	1809, 1816, 1818	229 722 *	287 258
1 rappe	1804 et 1807	1804, 1807, 1810	211 220	211 220
			9 371 314	9 568 895

* Il manque les chiffres des frappes de 1823.

Nous n'avons pas retrouvé les chiffres de frappe pour l'essai du quart de franc de 1830 et pour les écus français contremarqués 39 BZ.

Rappelons enfin que, d'après Corragioni, il aurait été frappé comme monnaies du Concordat :

408 112 pièces de 5 batz de 1826 à 1831

et 4 833 120 pièces de 1 batz de 1826 à 1834

alors que, d'après le Bulletin du Grand-Conseil de 1830, pages 489 et suivantes, il est indiqué qu'il a été refrappé jusqu'au 1^{er} mai 1830 :

4 996 400 pièces de 1 batz.

¹ L. CORAGGIONI, *Münzgeschichte der Schweiz*. Lucerne, 1896.

Il a aussi été question de frapper une pièce d'or. Par lettre du 25 avril 1811 du Département des Finances à la Commission des monnaies, l'Etat s'était préoccupé de savoir si l'on pourrait se procurer de l'or et à quel prix, et quel bénéfice l'émission de ces pièces pourrait rapporter à l'Etat.

Le 25 février 1829, un rapport et un préavis de M. Bel sur cette même question avaient été envoyés au Département des Finances.

Le Conseil d'Etat prit connaissance de ce rapport lors de sa séance du 27 avril 1829. La frappe d'une pièce de dix ou vingt francs aurait été trop coûteuse, et l'on craignait que ces pièces ne disparussent rapidement à la fonte, vu le titre prescrit.

Ce projet n'a pas été réalisé et nous aurions été heureux de retrouver au moins le projet de cette pièce.

CHARLES LAVANCHY.